Questions au Feuilleton

- 2. Le budget prévu pour l'année financière de 1973-1974 est de \$835,100.
- 3. La Station de recherches de Beaverlodge, en Alberta, et les fermes expérimentales de Prince George, en Colombie-Britannique, et de Fort Vermilion, en Alberta, forment ensemble le groupe de recherches du Nord dirigé par un directeur. Le programme de recherches de ces trois établissements est intégré et se concentre sur les besoins de l'agriculture du nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les seuls changements à signaler au cours des cinq dernières années sont la nomination d'un nouveau directeur et le perfectionnement continuel du programme de recherches. L'intensité de la recherche exprimée par le nombre des membres du personnel professionnel n'a pas augmenté ni diminué.

LES AUBERGES DE JEUNESSE DANS LES PARCS NATIONAUX

Question nº 2519—M. Clark (Rocky Mountain):

- 1. La politique du gouvernement est-elle de considérer que l'Association canadienne des auberges de jeunesse serait en mesure a) de posséder, b) de diriger, c) de faire fonctionner des auberges de jeunesse dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper et, dans la négative, quelles sont les raisons qui empêchent l'Association canadienne des auberges de jeunesse (i) de posséder (ii) de diriger (iii) de faire fonctionner des auberges de jeunesse dans les parcs nationaux?
- 2. La politique du gouvernement sur ce point a-t-elle changé au cours des dix dernières années et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) pour quelle raison?
- L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Non, b) Oui, c) Oui; (i) accorder à un organisme privé les droits exclusifs d'occupation et de contrôle de terres situées à l'intérieur d'un parc national au bénéfice exclusif de ses membres est incompatible avec les principes régissant les parcs nationaux ou une saine administration des biens publics; (ii) Sans objet; (iii) Sans objet.
- 2. Oui; a) 1964; b) En raison de l'utilisation croissante des parcs nationaux et des pressions qui s'exercent, il est devenu évident que les terres situées dans les limites des parcs nationaux ne peuvent pas et ne doivent pas être mises à la disposition exclusive de tout organisme intéressé.

LES TRANSACTIONS D'OR

Question nº 2521-M. Mazankowski:

- 1. Un décret du conseil a-t-il été rendu autorisant la Banque du Canada à demander à toutes les banques au Canada de lui faire rapport des nom et adresse dans le cas de chaque transaction d'or dépassant six onces et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) pour quelles dates ces rapports sont-ils demandés, c) quel est le but de tels rapports?
- 2. Étant donné que le Canada n'est pas un pays à étalon d'or, pour quelle raison une telle documentation est-elle nécessaire?
- 3. Le fait de se procurer de tels renseignements est-il considéré comme un empiètement sur la vie privée et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Non. L'on m'informe cependant que la Banque du Canada, en vertu de l'article 117 de la Loi sur les banques, a demandé aux banques à charte de fournir les totaux cumulés trimestriellement de leurs achats et ventes d'or au Canada, ces totaux étant ventilés sur la base du pays ou de la région géographique de résidence de leurs clients. Cette

information est perçue afin d'assister Statistique Canada dans la production de données concernant la balance des paiements internationaux du Canada. Il est possible que les banques, afin de pouvoir accéder à la demande d'information sur une base géographique, demandent à leurs clients faisant commerce de l'or d'enregistrer les adresses postales mais aucune information quant aux noms et adresses des individus n'est passée à la Banque du Canada. En effet, la Loi sur les banques stipule de façon précise que les banques n'ont pas à fournir à la Banque du Canada d'information concernant les comptes ou affaires d'individus en particulier. La Banque du Canada prend donc des mesures afin de résorber la mésentente qui semble avoir été créée autour de sa demande d'informations statistiques.

2 et 3. Voir ci-haut.

L'ABATTAGE DE BŒUFS MUSQUÉS DANS LES T.N.-O.

Question nº 2552-M. Clark (Rocky Mountain):

Des représentants du gouvernement ou de hauts fonctionnaires ont-ils tué, ou donné l'ordre de tuer, des bœufs musqués dans les territoires du Nord-Ouest en octobre, novembre ou décembre 1972 ou en quelque mois que ce soit en 1973 et, dans l'affirmative, a) combien de bœufs musqués ont été tués, b) par qui l'ont-ils été, c) pour quelles raisons les a-t-on tués, d) qu'a-t-on fait des peaux et/ou des têtes, e) quels sont le nom et le poste de tout haut fonctionnaire ou représentant qui a reçu des têtes et/ou des peaux, f) quelle était la raison de chaque cadeau de tête ou de peau?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): a) 18 (oct. à déc. 1972: aucun; mars 1973; 18); b) Les animaux ont été pris par les biologistes du Service territorial de la gestion du gibier et par les chasseurs inuits engagés dans le cadre de cette étude; c) Les animaux ont été pris pour être soumis à des analyses Rumen ainsi qu'à d'autres examens biologiques, physiologiques et pathologiques; d) Les peaux sont utilisées par le Département de l'industrie et du développement de l'administration territoriale afin d'étudier leurs possibilités de commercialisation. Trois crânes d'ovibos ont été donnés au Saskatchewan Institute; des cornes sont actuellement mesurées à des fins de comparaisons, par exemple dans les musées du Nord et d'autres endroits où le public est admis; e) Aucune tête ou peau n'a été remise à des administrateurs ou à des représentants publics; f) Sans objet.

*AUCUN AUTOCHTONE AU COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER L'IMPACT FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES PIPE-LINES CANADIENS DANS LE NORD

Question nº 2559—Mlle MacDonald (Kingston et les Îles):

- 1. a) Pourquoi n'y a-t-il aucun autochtone siégeant au sein du comité chargé d'étudier l'impact financier et économique du développement des pipe-lines canadiens dans le Nord, b) le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il pris en considération la suggestion de l'Association canadienne de soutien des autochtones d'établir également un comité consultatif d'autochtones pour exposer au gouvernement leur important point de vue?
- 2. Pourquoi le ministre a-t-il créé un comité consultatif afin d'étudier un projet qui aura un impact extraordinaire sur les autochtones sans même y en faire siéger un seul?
- M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. a) Il n'existe aucun comité d'étude sur l'impact financier et économique du développement des pipe-lines canadiens dans le Nord canadien. Cependant, le Comité consultatif national du financement des pipe-lines dans le Nord a été créé le 31 mars 1973 afin de conseiller le gouvernement sur le financement des pipe-